

Les carnets de voyage du Comité de Défense des Bruyères



Depuis **1932**, les **35 km de descente des Gorges** (qui incluent **25 rapides**), sont un défi incontournable pour qui souhaite vivre quelques sensations fortes en canoë.

Destination : La France : L'Ardèche

L'Ardèche est un département français de la région Rhône-Alpes qui doit son nom à la rivière Ardèche. Sa superficie est de 5.529 km²

Avec son profond défilé ainsi que ses points de vue impressionnants, au cœur d'une nature préservée, les Gorges de l'Ardèche et son Pont d'Arc ont une renommée internationale.

Ce canyon sinueux, à deux pas de la Grotte Chauvet, est à lui seul un musée naturel en plein-air.

Et côté traitement des déchets, comment s'y prennent-ils ?



En 2005, le Sytrad (organe public) décide de faire construire trois centres de tri de déchets par le groupement de firmes Valorga-Urbaser-S'pace. Elle n'a jamais fonctionné correctement...comme ITRADEC !

La différence avec Obourg, c'est que là-bas, il s'est trouvé suffisamment de forces vives (riverains, politiques, journalistes pour enfin qualifier ce projet de scandale !

En 2005, le SYTRAD, Syndicat de Traitement des Déchets Drome-Ardèche, avait décidé, malgré la controverse, d'investir 54 millions d'euros dans la construction de 3 usines de tri mécano-biologique.

« Aujourd'hui, on peut mettre tout ça...A LA POUBELLE.

De plus, il va falloir de nouveau mettre la main au porte-monnaie pour construire de nouvelles installations fiables et cette fois-ci, on l'espère, écologiques. »

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) annonce en 2008 que s'appuyant sur une étude récente du bureau d'études économiques Bipe portant sur 65 sites de TMB existant en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Catalogne et en France, ne compte plus accorder de subventions aux nouveaux projets d'installations de tri mécano-biologique (TMB) car les résultats sont mauvais.

L'annonce intervient alors même que dans certains départements, les Deux-Sèvres ou la Vendée par exemple, des unités de TMB sont ou vont être créées, souvent avec l'appui du conseil général. Elle rappelle que le risque encouru par les collectivités qui investissent dans ce type de dispositif est qu'in fine, le compost produit soit de si mauvaise qualité qu'il nécessitera d'être stocké ou incinéré !!!!!

En 2008, on en recensait huit en France mais une trentaine sont visées d'ici 2013. Des associations environnementales et de riverains s'opposent pourtant à leur généralisation, en brandissant un argument choc : si le compost généré en bout de chaîne par ces installations permet bien de réduire les volumes de déchets organiques à traiter, il se révélerait d'une piètre qualité et saturé en métaux lourds, particules fines et polluants, ce qui rend son utilisation impossible. Dès lors, même des organismes de certification comme « Ecocert » s'opposent à l'utilisation de ce "compost" en agriculture biologique. Source : http://arivem.free.fr/cariboost_files/Le_20SYTRAD_20et_20son_20tri_20m_C3_A9cano-biologique_20recal_C3_A9s_20par_20I_E2_80_99ADEME_20et_20.pdf

Et comme partout, les riverains bénéficient des nuisances olfactives !

Sur les centres du Sytrad, la valorisation attendue (à partir des déchets ménagers résiduels qui y entraînent) consiste en la production de biodéchets (comprenez : des composts), mais aussi la production de déchets combustibles, et la récupération de métaux (alu, fer...). Le reste étant destiné à l'enfouissement.

« On a fait des centres relativement sophistiqués mais les performances ne sont pas là et les engagements ne sont pas tenus. Le pourcentage de matières récupérées n'est pas atteint. », [...] Cette maturation qui n'est pas top, cela signifie aussi qu'elle génère une pollution olfactive. Bref, un problème d'odeurs, car la décomposition se poursuit. Un problème soulevé surtout à Saint-Barthélemy-de-Vals ». convient Jean-David Abel, vice-président du Sytrad

Source : <http://www.ledauphine.com/drome/2011/12/01/valorisation-des-composts-a-la-norme-mais-pas-a-maturation>

Le premier centre à Saint-Barthélemy-de-Vals a déjà été fermé sept semaines.

Retards accumulés, surcoûts financiers, absence de performances... Comme si cela ne suffisait pas, il y a maintenant des vices cachés ! En effet, lors d'une session de maintenance sur le site de Saint-Barthélemy-de-Vals, des microfissures ont été découvertes sur le tube de 48 mètres où se préparent tous les fermenticides. Les déchets ont dû être déroutés sur Saint-Sorlin-en-Valloire, pendant 6 à 7 semaines, le temps de l'arrêt des installations.

Les mêmes défauts produisant les mêmes effets : des microfissures sont aussi apparues sur les installations de Beauregard-Baret. Ce qui va obliger le Sytrad à demander des modifications. Car le syndicat n'en démord pas, ce n'est pas le process retenu qui est en cause, mais bien les moyens mis en œuvre (par le groupement, Ndlr) qui sont insuffisants.

Source : <http://www.ledauphine.com/drome/2011/12/01/deja-des-micro-fissures-reperees-sur-le-tube-du-premier-centre-a-saint-barthelemy-de-vals>

Les carnets de voyage du Comité de Défense des Bruyères

En 2011, le groupe espagnol Urbaser, choisi pour construire et exploiter le pôle déchets Canopia Bayonne, devra expliquer face à la justice les manquements constatés par le syndicat Sytrad, qui a tout résilié.

La liste des déboires constatés sur les trois sites du syndicat est sans doute la plus mauvaise publicité qui soit sur ce procédé TMB (tri mécano-biologique), censé valoriser 50% des ordures ménagères résiduelles, sous forme de compost normé et de bio-gaz.

"Les performances ne sont pas là et les engagements ne sont pas tenus", a résumé Jean-David Abel, vice-président du Sytrad dans un entretien ce jeudi au Dauphiné, "on a passé huit mois avec Valorga-Urbaser à avoir des discussions techniques, juridiques et financières, sans rien obtenir sur les engagements qu'ils devaient tenir".

Retard des livraisons annoncées (le centre de l'Étoile-sur-Rhône n'est toujours pas achevé et ceux de Saint-Barthélemy et Beauregard-Baret portent le constat de malfaçons constatées), compost à la norme européenne mais d'un emploi impossible sur des terres agricoles : **le marché initial de 42 millions d'euros, aujourd'hui en dépassement à 56 millions d'euros, vire au cauchemar.**

Moyens mis en œuvre insuffisants, retards accumulés, surcoûts financiers, absence de performances pour un processus plus simple que celui de Canopia Bayonne (pas de production de biogaz) : **"on est devant un groupement franco-espagnol qui est d'un point de vue professionnel en dessous de tout ce que j'ai pu connaître"**, complète encore Jean-David Abel, qui précisera à la journaliste du Dauphiné, Maryse Schoon-Gayet, que "les deux premières installations livrées mais pas validées en réception ne fonctionnent qu'à 80%" de la demande initiale.

C'est donc la justice qui tranchera dans les prochains mois (et pendant plusieurs années) un contentieux qui opposera un syndicat qui refuse de porter le chapeau d'un "mauvais choix" d'opérateur et un groupement industriel qui estime que ces déboires seraient en partie liés à "une mauvaise qualité des déchets collectés".

Pour l'heure, le marché a été résilié (une décision prise à l'unanimité par le comité syndical) et le Sytrad est à la recherche d'un nouveau maître d'œuvre pour la mise en service du centre d'Étoile et pour les améliorations à apporter au processus sur les centres de Saint-Barthélemy et Beauregard-Baret.

Trois unités de traitement qui n'ont jamais été finies et n'ont jamais fonctionné, devenue un scandale régional et qui se termine une fois de plus devant les tribunaux...

Aujourd'hui, plus personne ne veut assumer ses responsabilités devant les citoyens !

Une belle destination pour nos responsables politiques qui défendent le projet HYGEEA!